

Paroisse St-Antoine Abbé Latulipe
Adm paroissial : Normand Thomas, ptre CJES
Tél: (819) 747-2028



2019

Latulipe-et-Gaboury

Bureau de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
1B, rue Principale Est
Latulipe (Québec) J0Z 2N0
Téléphone : 819 747-4281 Téléc. : 819 747-2194
courriel : **dir.gen latulipe@mrctemiscamingue.qc.ca**
www.latulipeetgaboury.net

FLEUR LOCALE

Volume 28- Numéro 10 – JUIN 2019
Feuillet paroissial et municipal

Nicole L'Italien (819) 747-2274

MARDI, LE 7 MAI 2019 - PROJET

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 7 mai 2019, à compter de 19 h 33, au local de l'Âge d'Or de Latulipe, situé au 1-C, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Madame	France Marion, mairesse
	Monsieur	Alain Perreault, conseiller nº 1
	Madame	Julie Pichette, conseillère nº 2
	Madame	Annie Gauthier, conseillère nº 3
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller n° 4
	Monsieur	Vincent Gingras, conseiller n°5
	Madame	Manon Légaré, conseillère n°6
Ainsi que,	Madame	Julie Gilbert, dir. gén. et sec.-trés.
	Monsieur	Roland Fournier, chef aux travaux publics
Assemblée :	8 personnes	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame France Marion, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et Madame Julie Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

---

2. MOT DE LA MAIRESSE

Bonsoir à tous!

France Marion

19-05-62 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alain Perreault et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

19-05-63 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019**

Il est proposé par Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 soit adopté avec la correction suivante :

- Inscrire le désaccord, au point 17, du conseiller, Richard Moreau.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

19-05-64 **5.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-05-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Dépôt et lecture du projet de règlement numéro 19-05-04.

5.2 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT ET DU PROJET DE REVITALISATION DU MAGASIN BELLEHUMEUR

Le point est annulé.

5.3 SUIVI CONCERNANT LA DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET 1

France Marion informe le conseil que la demande de subvention au Fonds des territoires – volet 1 à la MRC de Témiscamingue concernant le projet de revitalisation du magasin général Bellehumeur a été accepté pour la somme de 20 000 $.

Le projet est, toutefois, toujours en attente de la présentation publique.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

20h05 à 20h31

7. COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE PORTANT SUR LES RÉUNIONS TENUES À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

France Marion a abordé les points suivants avec les membres du conseil:

- Étant absente à la séance du conseil de la MRC d'avril, vous pouvez vous rendre sur le site de la MRC au http://www.mrctemiscamingue.org/
- Collecte sélective de mars 2019

Déchets ultimes	380,81 tonnes	55 442 $
Recyclage	115,96 tonnes	10 926 $
Composte	64,94 tonnes	N/D

- Déchets ultimes pour la Municipalité en mars 2019 : 3 314 KG

8. ADOPTION DES COMPTES / AVRIL 2019

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS - AVRIL 2019		
NOM	**MONTANT**	**DESCRIPTION**
Julie Gilbert	2 152.48 $	Salaire net / Dir. gen. et sec. trés. et agent de développement et officier
Salaires col bleu et col blanc	4 845.91 $	Chef et préposé aux travaux publics, Surveillant Écocentre, adjoint à la direction et Pompiers
Élus(es)	40.50 $	Salaires et allocation de dépenses
Desjardins Sécurité Financière	1 010.75 $	Assurance collective / Avril 2019
Revenu Québec	178.97 $	C.N.E.S.S.T.
Revenu Québec	2 185.32 $	Remises salariales
Revenu Canada	900.13 $	Remises salariales
Bell Mobilité	186.85 $	Téléphonie cellulaire
Hydro Québec	1 671.99 $	Électricité / Centre Communautaire
" "	252.43 $	Électricité / Lumières de rues
" "	414.27 $	Électricité / Patinoire
" "	32.59 $	Électricité / Entrepôt
" "	864.16 $	Électricité / 4 Princ. O.
" "	778.86 $	Électricité / Garage
Télébec	119.62 $	Téléphone / Bureau
" "	109.85 $	Téléphone / Traitement eau potable
" "	101.57 $	Téléphone / Centre communautaire
Fleur Locale	104.95 $	Journal Fleur Locale / AVRIL 2019

École du Carrefour	544.00 $	Location Point de service CISSS / AVRIL 2019
Paroisse Saint-Antoine Abbé	275.00 $	Location bureau / AVRIL 2019
Conseil Régional de l'Environnement (CREAT)	50.00 $	Abonnement annuel
Julie Gilbert	483.87 $	Formation sur Loi qualité de l'environnement
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	103.48 $	Abonnement LSAT 2019
CREAT	50.00 $	Abonnement CREAT 2019
Englobe	8 048.25 $	Investigation Géotechnique / Projet traitement eaux usées*
Priorité StraTJ Inc.	5 128.69 $	Service professionnel en sécurité civile*
Stevens Parker	300.00 $	Réservation traiteur fête village 2019
Flag Média	176.13 $	Drapeau fête au village (Fanion)
Financière Banque Nationale	69 629.00 $	Paiement Emprunt Usine
Caisse Desjardins du Témiscamingue	2 129.23 $	Intérêts prêt temporaire - centre comm.*
Caisse Desjardins du Témiscamingue	926.13 $	Remboursement prêt garage
TOTAL	103 794.98 $	

19-05-65 **8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

ADOPTION DES COMPTES À PAYER - AVRIL 2019		
FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Bellehumeur Électrique Inc.	1 482.04 $	Réparation lumières de rue & bureau
Dicom Express	44.97 $	Frais de messagerie Dicom
Distribution Gironne Ltee	55.08 $	Pièce de camion
H2Lab Inc.	75.88 $	Analyse d'eau potable
H2O Innovation Inc.	197.14 $	Produit chimique - Traitement eau potable
La Coop Novago	764.42 $	Bacs de récupération 360 litres (revente)
Maison des Bâtisseurs	600.00 $	SARP / Esquisse projet magasin Bellehumeur
M.R.C. de Témiscamingue	15 734.00 $	2e versement quote part 2019
N. Sigouin Infra-conseils Inc.	2 874.38 $	Service professionnel pour demande de subvention - voirie
Réseau Biblio	10.81 $	Article promotionnel pour bénévole biblio
Services Informatiques "Logitem" Inc.	3 720.24 $	Achat & Installation de nouveaux ordinateurs pour le bureau
Services Informatiques "Logitem" Inc.	55.05 $	Fourniture de bureau
Signé S Communication Graphique	80.48 $	Billet pour Fête au village
SNC-Lavalin Stavibel Inc.	2 284.38 $	Honoraire prof. - Traitement eaux usées*
Société de Développement du Témiscamingue	155.22 $	Hébergement du site Web
Ville de Ville-Marie	207.18 $	Service juridique des constats d'infraction
Grand Total (Achat)	28 341.27 $	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Vincent Gingras et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que les comptes soient adoptés, tels que présentés ci-dessus.

19-05-66 **9. ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE NICOLAS BOUCHER, PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Julie Pichette et unanimement résolu par les membres du conseil que le contrat de Nicolas Boucher soit renouvelé tel que 2018 à l'exception des points suivants:

- Point 8 : Le préposé aux travaux publics reçoit un traitement de base de XX.XX $ de l'heure;
- Point 9 : Le préposé aux travaux publics participe au plan d'assurance collective de la Municipalité. La Municipalité y contribue une somme de XXX $ (taxe incluse) annuellement.
- Point 14 - Ajout concernant les congés personnels : Le préposé aux Travaux publics, selon l'article de loi 79,7 (LNT) peut s'absenter du travail pendant 10 journées par années pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé, à l'éducation de son enfant ou l'enfant de son conjoint, ou en raison de santé d'un parent

Le préposé aux Travaux publics à droit, selon l'article de loi 79,7 (LNT), aux deux premières journées, prises annuellement, rémunérées à raison des 1/20 du salaire gagné au cours des quatre (4) semaines complètes de paie précédent la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires. Non monnayable, non transférable à la fin de l'année.

QUE France Marion, mairesse soit autorisée à signer le contrat au nom de la Municipalité.

19-05-67 **10. REMPLACEMENT D'UNE BORNE FONTAINE SITUÉE AU 1, RUE PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT le bris de la borne fontaine située au 1, rue Principale Ouest;

Il est proposé par Manon Légaré et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise l'achat d'une borne fontaine au montant de 4 314.61 $ (taxes nettes) chez Marcel Baril Limitée de Rouyn-Noranda :

QUE les fonds nécessaires pour effectuer l'achat proviennent de la réserve pour la membrane de traitement d'eau potable;

QUE la réserve pour la membrane soit remboursée sur 10 ans.

19-05-68 **11. ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

Il est proposé par Vincent Gingras et résolu unanimement par les membres du conseil que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique;
b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 du CM aurait été assujetti à l'article 935 du CM avec un fournisseur qui
c) est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 du CM;
d) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

À moins de déclaration expresse à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application que lui attribue la présente entente :

Contrat visé : Contrat pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services, incluant les services professionnels, que la municipalité peut conclure comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique applicable.

Processus d'adjudication : Tout processus de demande de soumissions publique en cours devant mener à l'adjudication d'un contrat visé.

Processus d'attribution : Tout processus visant à attribuer de gré à gré un contrat visé avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services demandés, conformément à l'article 938.00.1 du CM

Responsable désigné : Personne chargée de l'application de la présente procédure.

SEAO : Système électronique d'appel d'offres visé à l'article 11 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

4. Application

Le directeur général-secrétaire-trésorier (la directrice générale-secrétaire-trésorière) de la municipalité est le (la) responsable désigné(e) de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être

adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général-secrétaire-trésorier (de la directrice générale-secrétaire-trésorière), l'adjoint (e) à la direction assume cette responsabilité.

5. Plaintes formulées à l'égard d'un processus d'adjudication

5.1 Intérêt requis pour déposer une plainte

Seul une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer à un processus d'adjudication en cours ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus.

5.2 Motifs au soutien d'une plainte

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus lorsqu'elle considère que les documents de demande de soumissions publiques :

- Prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre ou équitable des concurrents : ou
- Prévoient des conditions qui ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Prévoient des conditions qui ne sont pas conformes au cadre normatif de la Municipalité.

5.3 Modalités et délai de transmission d'une plainte

Toute plainte doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : dir.gen_latulipe@mrctemiscamingue.qc.ca

Elle doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur son site Internet.

Elle doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

5.4 Contenu d'une plainte

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Indentification et coordonnées du plaignant :
  - Nom;
  - Adresse;
  - Numéro de téléphone;
  - Adresse courriel.
- Identification de la demande de soumissions visée par la plainte :
  - Numéro de la demande de soumissions;
  - Numéro de référence SEAO
  - Titre.
- Exposé détaillé des motifs au soutien de la plainte;

- Le cas échéant, tout document pertinent au soutien des motifs de la plainte;
- Toute autre information requise dans le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics

5.5 Critère de recevabilité d'une plainte

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

a) Être transmise par une personne intéressée au sens de la clause 5.1;
b) Être transmise par voie électronique au responsable désigné
c) Être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics en vertu de l'article 45 de la Loi;
d) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO;
e) Porter sur un contrat visé;
f) Porter sur le contenu des documents de demande de soumissions disponibles dans le SEAO au plus tard deux (2) jours avant la date limite de réception des plaintes;
g) Être fondée sur l'un des motifs énumérés à la clause 5.2 de la présente procédure, tout autre motif n'étant pas considéré dans le cadre de l'analyse.

5.6 Réception et traitement d'une plainte

Sur réception d'une plainte, le responsable désigné procède à l'examen de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure de l'intérêt du plaignant au sens de la clause 5.1.

S'il juge que le plaignant n'a pas l'intérêt requis, il l'avise sans délai en lui transmettant un avis à cet effet.

Après s'être assuré de l'intérêt du plaignant, il fait mention sans délai dans le SEAO de la réception d'une première plainte.

Il s'assure que les autres critères de recevabilité prévus à la clause 5.5 sont satisfaits.

S'il juge que la plainte est non-recevable en vertu de la clause 5.5 c de la présente procédure, il avise sans délai le plaignant en lui transmettant un avis à cet effet.

Il convient, avec le responsable de l'appel d'offres ou avec le service requérant, des vérifications qui doivent être exécutées afin d'analyser le bien-fondé des motifs allégués dans la plainte.

Dans le cadre du traitement de la plainte, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Il doit, lorsque les vérifications et analyses exécutées démontrent que la plainte est fondée, accepter la plainte et prendre les mesures appropriées pour y donner suite. Dans le cas contraire, il doit rejeter la plainte.

5.7 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision au plaignant par voie électronique après la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, mais au plus tard trois jours avant la date limite de réception des soumissions prévue. Au besoin, la date

limite de réception des soumissions est repoussée. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

Dans le cas où plus d'une plainte pour une même demande de soumissions sont reçues, le responsable transmet les décisions au même moment.

Au besoin, le responsable désigné reporte la date limite de réception des soumissions pour qu'un délai minimal de sept jours reste à courir à compter de la date de transmission de la décision. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

La décision doit indiquer au plaignant qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 37 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

Le responsable désigné fait mention sans délai de la transmission de la décision dans le SEAO.

6. Manifestation d'intérêts et plaintes formulées à l'égard d'un processus d'attribution

6.1 Motif au soutien d'une manifestation d'intérêt

Une personne peut manifester son intérêt à l'égard d'un contrat faisant l'objet d'un avis d'intention lorsqu'elle considère être en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis publié dans le SEAO.

6.2 Modalité et délai de transmission d'une manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au responsable désigné à l'adresse courriel suivante : dir.gen_latulipe@mrctemiscamingue.qc.ca.

Elle doit être reçu par le responsable désigné au plus tard à la date limite prévue dans l'avis d'intention publié dans le SEAO.

6.3 Contenu d'une manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification de la personne intéressées à conclure le contrat avec la municipalité;
    - Nom;
    - Adresse;
    - Numéro de téléphone;
    - Adresse courriel.
- Identification de l'avis d'intention publié dans le SEAO
    - Numéro de contrat;
    - Numéro de référence SEAO;
    - Titre.
- Exposé détaillé et documentation démontrant que la personne est en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans l'avis d'intention.

6.4 Critères d'admissibilité d'une manifestation d'intérêt

Pour qu'une manifestation d'intérêt puisse faire l'objet d'un examen par le responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

a) Être transmise par voie électronique au responsable désigné;

b) Être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite mentionnée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO;
c) Porter sur un contrat visé;
d) Être fondée sur le seul motif énuméré à la clause 6.1 de la présente procédure

6.5 Réception et traitement de la manifestation d'intérêt

Sur réception d'une manifestation d'intérêt, le responsable désigné procède à l'examen et à l'analyse de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure que les critères d'admissibilité prévus à la clause 6.4 sont satisfaits.

Il convient, avec le responsable du contrat ou le service requérant concerné par l'avis d'intention, des vérifications qui doivent être effectuées afin de s'assurer de la capacité de la personne à réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis.

Dans le cadre du traitement de la manifestation d'intérêt, le responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

Le responsable désigné doit, lorsque les vérifications et analyses effectuées démontrent que la personne est en mesure de réaliser le contrat, accepter la manifestation d'intérêt et recommander de ne pas conclure le contrat de gré à gré. Dans le cas contraire, le responsable désigné recommande de poursuivre le processus d'attribution avec le fournisseur unique.

6.6 Décision

Le responsable désigné doit transmettre la décision à la personne qui a manifesté son intérêt par voie électronique au moins sept jours avant la date prévue dans l'avis d'intention pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, la date de conclusion du contrat doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour le respecter.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, conformément à l'article 38 de la Loi, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

7. Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.2 CM accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

19-05-69 **12. DEMANDE AU FONDS DES LOTS INTRA DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS FORESTIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTONS UNIS DE LATULIPE-ET-GABOURY**

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement Gaboury participe, avec l'embauche de Monsieur Christian Langlois au développement des sentiers forestiers de la Municipalité;

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury demande une aide financière de 5000.00 $ au Fonds des lots

intramunicipaux (gérés à la MRC de Témiscamingue) dans le cadre de ce projet :

QUE la Municipalité participe également aux dépenses d'opérations telles que l'achat d'essence et de matériel concernant le développement des sentiers.

19-05-70 **13. ADOPTION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

Il est proposé par Richard Moreau et résolu unanimement par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury effectue les travaux de voirie suivant pendant la saison estivale 2019 :

- Scarification de 1.5 km de macadam sur la montée des 5e, 6e et 10e Rangs;
- Gravelage de 1.770 km sur la montée des 5e, 6e et 10e Rangs;
- Creusage des fossés sur le chemin du Lac-des-Bois d'une valeur d'environ 20 000$.

19-05-71 **14. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE / ADOPTION DES TRAVAUX 2019**

Il est proposé par Alain Perreault et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la somme obtenue par « *le programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale »* attribuée à la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury soit réservée au projet de réfection de la montée du 5e, 6e et 10e Rangs.

19-05-72 **15. FORMATION D'UN NOUVEAU POMPIER**

Il est proposé par Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise Monsieur Yanick Trudel à acquérir la formation Pompier 1 afin d'obtenir les compétences nécessaires pour devenir pompier volontaire pour la Municipalité.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

17. VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4, RUE PRINCIPALE OUEST

À remettre au prochain conseil.

19-05-73 **18. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite poursuivre des échanges avec Brocas-les-Forges, commune jumelée

Il est proposé par Julie Pichette et unanimement résolu par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à son adhésion à l'Association Québec-France, La Cuivrée, située à Val D'or en nommant Michel Duval et France Marion représentant pour la Municipalité :

QUE les frais d'adhésion de 40$ par année proviennent du compte de la « promotion municipale ».

19-05-74 **19. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Manon Légaré et unanimement résolu par les présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à son adhésion aux Fleurons du Québec pour la somme de 784 $ pour une période de trois années :

QUE les frais d'adhésion proviennent du compte « fleur et aménagement paysagé ».

19-05-75 **20. TERRAIN SITUÉ À LA FIN DE LA RUE DE LA RIVIÈRE / OFFRE DE VENTE PAR LA FERME AL-GY-B À LA MUNICIPALITÉ DE CANTONS UNIS DE LATULIPE-ET-GABOURY**

CONSIDÉRANT que l'extrémité de la rue de la Rivière est située en terrain privée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de cet espace afin d'assurer le déneigement et permettre la libre circulation des résidents;

CONSIDÉRANT l'offre de Ferme Al-GY-B de vendre cette partie de terrain à la Municipalité pour la somme de 3 500 $ (plus les frais d'arpentage et frais de notaire);

Il est proposé par Julie Pichette et unanimement résolu par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury achète le terrain situé à l'extrémité de la rue de la Rivière à la Ferme Al-Gy-B pour la somme de 3 500 $:

QUE les frais d'arpentage soient à la charge de la Municipalité;

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Municipalité;

QUE la somme nécessaire pour cette transaction provienne des surplus.

21. COMMISSION PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC / DEMANDE D'AUTORISATION PAR LA FERME AL-GY-B

Le point doit être remis à la suite de la conclusion de la vente du terrain situé à l'extrémité de la rue de la Rivière.

19-05-76 **22.AUTORISATION DES VACANCES ANNUELLES DE ROLAND FOURNIER, CHEF AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Alain Perreault et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que la Municipalité autorise les vacances suivantes à Roland Fournier, chef aux travaux publics :

- Du 14 au 20 juillet 2019
- Du 11 au 17 août 2019

19-05-77 **23. RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues concernant le projet de rénovation du sous-sol du centre communautaire :

- Construction François Viau – 48 742 $ (taxes non-incluses)
- Construction N.G. Roy – 69 607 $ (taxes non-incluses)

Il est proposé par Julie Pichette et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury n'accepte aucune des soumissions en raison du dépassement des coûts du budget disponible :

QUE les travaux prioritaires soient réévalués afin de refaire un deuxième appel d'offres.

24. CORRESPONDANCE

19-05-78 **24.1 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX / PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – APPEL DE PROJET**

Il est proposé par Annie Gauthier et unanimement résolu par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à une demande au *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* du ministère de la Santé et Services sociaux du Québec dans d'un projet d'élaboration d'une politique des aînés et du plan d'action afférent :

QUE France Marion, mairesse, soit nommée l'élue responsable du dossier « Aînés »;

QUE Julie Gilbert, directrice générale, soit désignée comme personne représentant la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que pour la signature de la convention d'aide financière et de la reddition des comptes.

24.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – ÉDITION 2019

La semaine de la municipalité se tiendra du 8 au 14 septembre 2019. Voir si les membre du conseil ont des idées pour tenir des activités pendant cet événement.

24.3 ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC BRISEBOIS

À la suite de l'offre d'un propriétaire au lac Brisebois d'entretenir le chemin avec son tracteur :

- Le conseiller, Alain Perreault et Roland Fournier, chef aux travaux publics, se rendront au lac Brisebois afin de constater les travaux à effectuer;
- Que la Municipalité demande à la municipalité de Fugèreville d'effectuer le nivelage du chemin.

24.4 FONDATION DE L'UQAT / DEMANDE DE DON DANS LE CADRE DU DÉFI 35

Refusé

24.5 MRC DE TÉMISCAMINGUE / STÈLE RADAR : CALENDRIER 2019

Remise au conseil du calendrier 2019 de la stèle radar.

Pour Latulipe :

- Du 23 au 29 mai à l'entrée Est du village
- Du 19 au 25 septembre à l'entrée Ouest du village

24.6 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / POUVOIRS MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE GESTION DES IMMEUBLES DÉTÉRIORÉS OU INSALUBRES

Un document concernant « les pouvoirs municipaux en matière de gestion des immeubles détériorés ou insalubres » est remis à tous les élus(es).

19-05-79 **24.7 MISSION TOURNESOL / DEMANDE DE DONS – SEMAINE EN JAUNE 2019**

Il est proposé par Richard Moreau et unanimement résolu par les présents membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury offre un don d'une valeur de 250 $ à Mission Tournesol afin d'aider les personnes souffrant du cancer.

24.8 PLAINTE CONCERNANT BRIS DE CLOTURE

Voir pour assurance

25. AFFAIRES DIVERSES

19-05-80 **25.1 TIRAGE D'UN COMPOSTEUR À LA FÊTE AU VILLAGE**

Il est proposé par Manon Légaré et unanimement résolu par les membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury de procéder à l'achat d'un bac de compostage Soilsaver, Horizon plastics modèle # BACBMU20 chez BMR au montant de 74.99$ (taxes non incluses) afin d'effectuer un tirage à la Fête au Village selon le plan d'action de la Politique de la famille et des aînés.

25.2 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT GABOURY

Le conseiller, Richard Moreau souhaite que la Municipalité demande une rencontre avec la Corporation de Développement Gaboury.

25.6 COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2019

La collecte des encombrants se tiendra le 15 juin 2019. Le conseiller, Vincent Gingras demande que les résidus domestiques dangereux (RDD) soient inclus dans la collecte cette année. Accepter par tous.

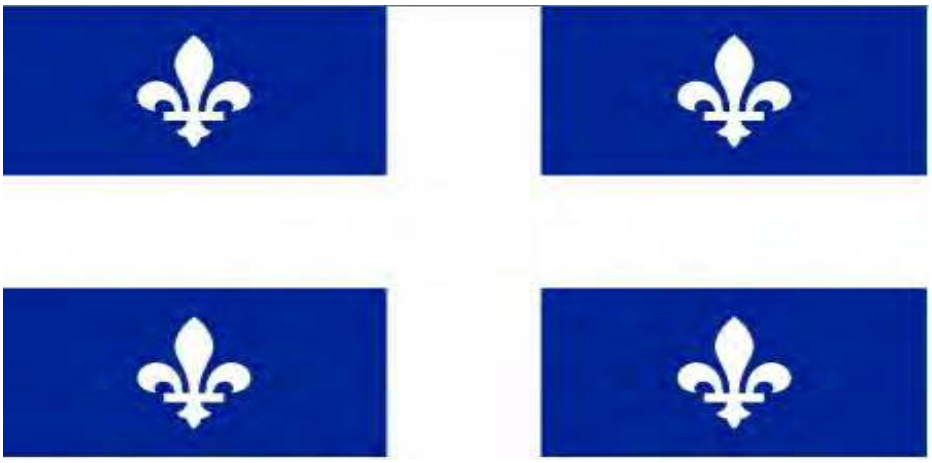
26. TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTION

21h57 à 21h59

19-05-81 **27. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Alain Perreault résolu à l'unanimité des membres du conseil de clore la séance.

Il est 22 heures 00 minutes.



JUIN

Capsule : Barbecue

Le plaisir de la cuisson au barbecue pendant la période estivale est tout à fait compatible avec un bon entretien et une bonne utilisation.

Il est préférable de faire un bon entretien du barbecue avant sa première utilisation :

- Retirez toutes les pièces mobiles et nettoyez l'intérieur et l'extérieur avec de l'eau savonneuse;
- Aspergez les raccords avec cette eau savonneuse afin de vérifier la présence de fuites potentielles – si des bulles se forment lorsque vous ouvrez le gaz, c'est qu'il y a une fuite. Pendant l'hiver, le barbecue a pu recevoir la visite d'araignées qui y auraient laissé cocons et toiles. Cela nuit au cheminement du gaz vers les brûleurs, ce qui cause une perte de performance et crée un risque de feu au niveau des contrôles;
- Laisser votre barbecue dans un endroit ensoleillé durant l'été (avec sa housse de protection) plutôt que dans un endroit frais et humide.

Au moment de l'utilisation du barbecue, n'actionnez pas plus de deux fois le bouton de démarrage pour éviter les risques d'explosion.

Pour fermer l'appareil, fermez d'abord la sortie de combustible (robinet de la bonbonne) puis, vous pourrez fermer les boutons de contrôle.

Après chaque usage, nettoyez bien le tuyau d'alimentation afin d'enlever toutes traces de nourriture qui pourraient attirer les petits animaux.

Lorsque vous transportez une bouteille remplie de propane, vous devez absolument la mettre en position debout. Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée et gardez une fenêtre de la voiture ouverte. Les bouteilles de 45 litres, ou moins, doivent être munies d'un bouchon d'étanchéité. Et, bien sûr, vous avez bien immobilisé l'objet dangereux pour ne pas qu'il se renverse dans la voiture!



Formulaire d'inscription
Projet Retour à l'école
2019-2020

Le *Projet Retour à l'école* désire contribuer à l'éducation et l'épanouissement des enfants du Témiscamingue issus de familles à faible revenu en offrant un bon d'achat d'une valeur de 75$ par enfant du primaire et du secondaire au magasin Buro Plus/ Logitem qui les aidera à bien s'intégrer dans leur milieu scolaire.

De plus, le magasin Buro Plus/ Logitem offrira un escompte de 10% sur chaque article scolaire qui n'est pas déjà en promotion.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Remplir le présent formulaire et l'envoyer à l'adresse suivante **avant le 31 juillet 2019**:

Projet Retour à l'école
27, Notre-Dame Ouest, C.P. 238
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0



Aussitôt reçue, votre demande sera analysée par notre comité de sélection et nous communiquerons avec vous **début août 2019** si la demande remplit les conditions d'admissibilité.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Vous devez être un résident permanent du Québec vivant au Témiscamingue avec un faible revenu.
2. Votre enfant doit être inscrit dans un établissement public d'enseignement primaire ou secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.
3. Vous n'êtes pas admissible si vous recevez déjà de l'aide financière d'un autre organisme ou institution.
4. Vous devez obligatoirement décrire votre situation familiale et financière actuelle.

QUESTIONS ET/OU INFORMATIONS

Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 819-625-2392 ou 819-629-3033, sur notre page Facebook " Projet Retour à l'école au Témiscamingue "

Compléter en lettres moulées

ÉTUDIANTS

Prénom et nom	Date de naissance	Âge	Sexe (f-m)	École

PARENT ou TUTEUR

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____

Autre téléphone (préciser) : _____

Revenu familial annuel : _____

Situation familiale : Biparental [ ] Monoparental [ ]

AUTRES RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS À COMPLÉTER

Décrivez-nous dans vos mots et en quelques lignes, votre situation familiale et financière actuelle.

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR

Je reconnais que les renseignements fournis sont exacts.



Signature : _____

Veuillez noter que les renseignements fournis seront traités avec confidentialité

Actualités du local de jeunes du Secteur Est

L'été arrive bientôt, ce qui annonce aussi la fermeture estivale des locaux de la Maison des Jeunes. Merci à tous ceux qui ont encouragé les jeunes pour les activités de financement du voyage de fin d'année à Montréal. Ce sont 35 jeunes de tous les locaux qui profiteront de ce beau voyage.



Voici les gagnants de la vente de billets :

1 : **Christine Nadeau** de Latulipe remporte le billet de tirage du Rodéo du camion

2 : **Monique Perron** de Duhamel-Ouest remporte 2 billets pour les spectacles du Festival Western de St-Bruno-de-Guigues et 2 laissez-passer pour le MusicFest de Belleterre.

3 : **Jim Hermans** de London remporte 2 laissez-passer pour la Rigolade du Printemps de Laverlochère et pour les courses Stock Car de Béarn

4 : **Jonathan Desrochers** de Laforce remporte 40$ de coupons pour la Foire gourmande de l'A-T et Nord-Est Ontarien.

Nous souhaitons à tous un bel été! Profitez-en pour vous amuser en famille! On se revoit à la mi-septembre pour la réouverture des locaux.

MJT
Maison des Jeunes du Témiscamingue

Isabelle Morin,

Animatrice

Paroisse : St-Antoine Abbé Latulipe

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF

A) Disponibilités				
Argent en mains et petite caisse		- $		
Banque		10 913,74 $	10 913,74 $	
Placements des dépots à terme (Bas de la page 1)			26 586,68 $	
Comptes à recevoir			- $	
Total des disponibilités			37 500,42 $	
B) Immobilisations (estimations)				
Terrain				
Église	7 500,00 $			
Presbytère	- $			
Autres	3 000,00 $	10 500,00 $		
Immeuble				
Église	93 000,00 $			
Presbytère	- $			
Autres	- $	93 000,00 $		
Ameublement et équipement		- $		
Total des immobilisation			103 500,00 $	
Total de l'actif (A+B)				141 000,42 $

PASSIF

C) Exigibilités				
Comptes à payer	- $			
Emprunts (bas de la page 1)	- $			
Total des exigibilités		- $		
D) Valeur nette = Actif moins exigibilités			141 000,42 $	
Total du Passif (C+D)				141 000,42 $

Placement au 31 décembre 2018

Institution	date placé	date échéance	Taux	Montant
Caisse Desjardins	18-nov-17	18-nov-19	1,20%	16 495,45 $
Caisse Desjardins	02-nov-17	x	0,70%	10 091,23 $
			Total	26 586,68 $

Paroisse : St-Antoine Abbé Latulipe

RECETTES 2018

Recettes ordinaires	TOTALau 31/12/2018
Quêtes ordinaires	8 687,77 $
Quêtes commandées	17,00 $
Quête œuvres diocés.(nov.)	- $
Quêtes aux funérailles	649,05 $
Aumônes du carême	- $
Dîme ou contribution annuelle	2 325,00 $
Messes célébrées**(part de Fab.)**	1 030,00 $
Baptêmes	- $
Mariages	- $
Funérailles	200,00 $
Luminaires	1 132,55 $
Prions, rameaux, carnets…	422,83 $
Organisations	- $
Souscriptions	- $
Dons	1 698,00 $
Certificats : baptême, mariage	45,00 $
Intérêts	155,13 $
Cimetière	550,00 $
Location : salle, imm., équip't	8 950,00 $
Remboursements	
Frais de bureau	- $
Frais de téléphone	- $
Frais de pastorale	- $
Assurance	- $
TPS + TVQ	829,17 $
Divers	37,29 $
Quêtes mariage	- $
Total des recettes ordinaires	26 728,79 $
Recettes extraordinaires	
Placements retirés	
Emprunts	
Vente d'immobilisation	
Total recettes extraordinaires	- $
Total des recettes 2018	26 728,79 $

Paroisse : St-Antoine Abbé Latulipe

DÉBOURSÉS 2018

Déboursés ordinaires	TOTAL au 31/12/2018
Salaires prêtres (nets)	4 983,68 $
Salaires prêtres (retenues)	- $
Salaires autres (nets)	- $
Salaires autres (retenues)	- $
Bén marg Part employeur RRQ	- $
Assurance maladie	- $
Assurance emploi	- $
Fonds de retraite	60,00 $
CSST	113,59 $
Frais de déplacements	- $
Luminaires	576,00 $
Culte & frais de remplaçant	715,78 $
Prions, rameaux, carnets…	487,77 $
Pastorale	84,25 $
Entretien et réparation courant	2 018,72 $
Chauffage	5 595,28 $
Électricité	4 998,12 $
Don	600,00 $
Fournitures de bureau	151,84 $
Intérêts, frais bancaires	44,15 $
Contr. au diocèse (per capita)	280,00 $
Quêtes commandées	500,00 $
Quête Œuvres diocésaines	150,00 $
Frais d'administration	387,60 $
Assurances	2 650,00 $
Taxes	1 914,85 $
Divers	384,95 $
Jounal Fleur Locale	240,00 $
Directeur des registres	34,00 $
Total déboursés ordinaires	26 970,58 $
Déboursés extraordinaires	
Réparations majeures	
Placements	
Remboursements d'emprunt	
Immobilisations	
Total déboursés extraordinaires	
Total des Déboursés 2018	26 970,58 $

COMITÉS LOCAUX DE LATULIPE
TABLE DE CONCERTATION
BILAN FINANCIERS DU 1ER AVRIL 2018-31MARS 2019

Solde 31 mars 2018		651.33$
Revenue :		
Table de Concertation		2,900.00$
Total des revenues :		**3,551.33$**
Dépenses :		
Déneigement(avril 2018)	(525.00)	
Accompagnements (Voyages,79)	(2,775.00)	
Frais administratifs	(101.40)	
Total des dépenses :		**(3,401.40$)**
Solde 31 mars 2019 :		**149.93$**

Notre politique des comités locaux

-Cette politique est offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus.
-Vous devez nous fournir une preuve de l'attestation de présence originale de l'hôpital, démontrant que la personne a reçu des soins ou examens médicaux.

Pour cette année

- Nous accepterons seulement les attestations de présences **originales de l'hôpital.**
Pas de photocopies.
-Due **à un manque de fonds**, et l'augmentation de voyages médicaux, nous sommes dans l'**impossibilité** de défrayer les coûts pour le déneigement. **À réviser plus tard.**

-Le comité déboursera un montant de **35$** pour les voyages à Rouyn, Val d'Or, Amos, La Sarre et North Bay et **25$** pour New Liskeard.

-*Si vous avez besoin d'un suivi le lendemain, nous débourserons un 2e montant si vous avez un autre papier* **original** d'attestation comme preuve de présence.

Le comité acceptera jusqu'à 3 attestations de présence par personne, **par mois.**

Si besoin d'autres renseignements, veuillez vous adresser au comité de votre municipalité. Vous donnerez vos attestations à Carmen Poudrier au 10 Principale O.

Bernadette Lacroix-Leblanc : 819-747-2044
Lise Girard-Lefebvre : 819-747-5407
Carmen G Poudrier : 819-747-2494

Compte-rendu de la réunion du 1ier mai 2019

Le 1er mai 2019, les membres du conseil de fabrique Saint-Antoine Abbé de Latulipe rencontrent les paroissiens pour donner des informations sur la vente de l'église (bâtisse), 25 personnes étaient présentes.

Mme Roslane Trudel Gauthier agit comme secrétaire qui fût proposé par M. Noël Lessard et accepté à l'unanimité.

La présidente de la fabrique Mme Annie Gauthier tale la rumeur que l'église ferme, non, elle demeure ouverte.

Avec la perte du bureau municipal et le bureau de la corporation, la fabrique ne peut assumer le coût du chauffage et de l'électricité.

Coûts du chauffage pour l'année 2018= 5 595,28$ et l'hydro 4 998,12$, en plus, il faut payer les assurances, l'entretien du culte, ouverture de la cour (marches et trottoir), salaire du prêtre...

Revenus pour l'année 2018 : quête 8 687$, don et dîme 4 013$

La municipalité est prête à aider mais ne peut pas faire de dons car nous sommes un culte, non, un organisme. La municipalité a demandé au club de l'Âge d'Or si elle pouvait acheter la bâtisse, le club n'a pas les moyens. La municipalité pourrait l'acheter si l'évêché est d'accord. Avec l'achat, la municipalité apportera des modifications comme séparer la bâtisse pour faire en arrière, le local de l'âge d'or avec portes coulissantes pour avoir accès à l'église, le bureau de la corporation servira de cuisine, bureau municipal deviendra le bureau pour la fabrique. Suggestions pour le sous-sol : gymnase, maison des jeunes, salle de théâtre, de cinéma, salle de dépannage, mini entrepôt, comptoir en vrac.....

Mme Nicole L'Italien demande s'il y aura une possibilité de prendre une partie de l'église pour agrandir le bureau municipal et la corporation. Non, la municipalité peut avoir un loca plus grand ailleurs.

Certains pensent qu'en vendant l'église, elle n'existe plus. Non, le culte reste, c'est comme avant, il y aura toujours des messes, des funérailles, des baptêmes, des mariages .....

M. Normand Thomas ajoute et explique que si on reste comme on est actuellement, que peut-être que dans 2 ou 3 ans, nous la fermerons, les recettes baissent peu à peu.

Solutions :

1ier choix, la municipalité achète la bâtisse et s'en occupe
2ième choix, la corporation et la municipalité partent et la fabrique s'arrange seule

3ième choix, faire des levées de fond comme moyens de financement

M. Alain Gaudet apporte le point des églises de Belleterre et Laforce. On n'est pas dans la même situation qu'eux, M. Normand Thomas explique au point de vue culte seulement pour ces paroisses, les messes sont aux deux semaines. Aussi, M. Alain Gaudet a peur que l'inspecteur qui viendra évaluer trouve des anomalies au point de vue bâtisse.

La présidente Mme Annie Gauthier est prête à faire devant notaire un document prouvant que la municipalité doit respecter l'engagement prise avec la fabrique.

M. Lucien Gilbert dit : Qu'est-ce que tu veux savoir ce soir?

Réponse de Mme Annie Gauthier. Je veux que vous me donniez l'autorisation d'en parler à la municipalité pour un partenariat : municipalité et fabrique aussi d'en parler avec M. Gilles Chauvin à l'évêché.

Mme Annie Gauthier demande un vote sur cette autorisation.

M. Lucien Gilbert demande que le vote soit secret.

Mme Carmen Poudrier propose M. Alain Gaudet, Mme Ghislaine Lessard propose M. Noël Lessard et Mme Lise Cloutier propose M. Étienne Bournival pour faire la compilation des votes. M. Noël Lessard se retire. M. Étienne Bournival et M. Alain Gaudet comptent les votes.
Mme Annie Gauthier et M. Normand Thomas s'abstiennent de voter.

Les oui sont majoritaires.

Pour plus d'informations, contactez la présidente Mme Annie Gauthier, (819-747-2114)

MOT DE VOTRE CURÉ

L'Amour dans notre cœur

Au mois de mai dernier, il y a eu une rencontre des catéchètes des différentes Unités Pastorales du Témiscamingue. Ils ont partagé sur ce qu'ils perçoivent, sur ce que les gens en pensent, et comment les jeunes vivent ces rencontres.

Pour la formation à la vie chrétienne, nous essayerons de trouver des moyens de transmettre la foi, possiblement plus missionnaire et évangélisatrice, pour que toutes les personnes impliquées se sentent concernées et saches qu'elles sont aimées de Dieu.

=== Église saint Antoine-Abbé

Le 1er mai, jour de saint Joseph, le travailleur, nous avons eu une réunion à Latulipe au sujet du futur de notre église (lieu de culte) Saint Antoine-Abbé.

La municipalité de Latulipe nous propose un projet intéressant. Rien n'est conclu et les demandes de la paroisse sont unanimes à garder l'église et continuer la mission qui est déjà la sienne.

Au moment de cette publication, il y aura eu la réunion avec la municipalité le 24 mai dernier... nous y reviendrons dans le prochain journal.

=== Le plus grand Amour

Pensez au plus grand amour, à la plus grande joie que vous avez vécu. Attendez d'avoir trouvé une réponse...

Dieu est au sommet de l'Amour. Son Amour est à l'infini du plus grand amour ou joie que nous avons vécus. Mais l'Amour de Dieu est totalement naturel pour nous. Nous n'avons qu'à l'accueillir et trouver les moyens pour le recevoir davantage. Demandons à Dieu la grâce d'accueillir ses grâces.

Notre pasteur est de retour avec nous. Nous espérons qu'il a pu se reposer et prier. Bon retour!

Normand Thomas, curé

MESSES JUIN 2019

Jeudi	6 juin	16H30	Pour les paroissiens
Dimanche	**9 juin**	**9H00**	Pour Pauline Marcotte Julien Par parents et amis

Lectrice : Rosiane Trudel
Servant : André Poudrier

Jeudi	13 juin	16H30	Pour les paroissiens
Dimanche	**16 juin**	**9H00**	Pour Adonias Ethier Par parents et amis

Lectrice : Julie Boucher
Servant : Georges-Aimé Roy

Jeudi	20 juin	16H30	Pour les paroissiens
Dimanche	**23 juin**	**9H00**	Pour Estelle Roy Par parents et amis

Lecteur : Myrca Gauthier
Servant : Lucie Roy

Jeudi	27 juin	16H30	Pour les paroissiens
Dimanche	**30 juin**	**9H00**	Pour Réal Girard Par parents et amis

Lectrice : ??????
Servant : Lise Lefèbvre

QUETES

28 avril: 210,00$ 19 mai :148,00$
05 mai: 124,00$ 26 mai :193,00$
12 mai :125,00$

COIN DES ARTISTES

BONNE FÊTE PAPA !



POINTS DE SERVICE SECTEUR EST
HORAIRE DE L'INFIRMIÈRE
JUIN 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					SECTEUR EST	1
2	3 MOFFET	4 LATULIPE	5 BELLETERRE	6 LAFORCE 8H30 À 10h30 MOFFET 13H A 15H	7 SECTEUR EST	8
9	10 MOFFET	11 LATULIPE	12 BELLETERRE	13 LAFORCE 8H30 À 10H30 MOFFET 13H00 À 15H	14 SECTEUR EST	15
16	17 MOFFET	18 LATULIPE	19 BELLETERRE	20 LAFORCE 8H30 À 10H30 MOFFET 13H00 À 15H	21 SECTEUR EST	22
23	24 MOFFET FERIÉ	25 LATULIPE	26 BELLETERRE	27 LAFORCE 8H30 À 10H30 MOFFET 13H À 15H	28 SECTEUR EST	29

HORAIRE SUJET À CHANGEMENTS. VEUILLEZ TÉLÉPHONER POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS.

Pour contacter l'infirmier:

- Moffet : 819-747-6171
- Latulipe : 819-747-5561
- Laforce : 819-722-2453
- Belleterre : 819-722-2161

Pour parler à une infirmière en tout temps : *info-santé* : **811** **Pour une URGENCE : 911**
Pour prendre R-V avec Dr Martin (Latulipe ou Moffet) : 819-747-6171
Pour prendre R-V avec Dr Legault (Laforce ou Belleterre) : 819-722-2161
Pour prendre rendez-vs avec Dre Valet (Moffet ou Latulipe) : 819-747-5561
travailleuse sociale (T.S.) travaille le mardi, mercredi et jeudi. Si vous avez besoin de ses services, laissez votre message dans sa boîte vocale au 819-629-2420 poste # 4223. Elle vous recontactera pour planifier un rendez-vous.

DATES À RETENIR JUIN 2019

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			BIBLIO 18H00 À 20h00			1 ÉCOCENTRE 10H00 À 16H00
2	3	4 CONSEIL MUNICIPAL 19H30	5 BIBLIO 18H00 À 20h00	6	7	8
9	10	11	12 BIBLIO 18H00 À 20h00	13	14	15 ÉCOCENTRE 10H00 À 16H00
16	17	18	19 BIBLIO 18H00 À 20h00	20	21	22
23	24	25	26 BIBLIO 18H00 À 20h00	27	28 DATE LIMITE POUR LES ARTICLES	29 ÉCOCENTRE 10H00 À 16H00
30	1er juillet	2	3	4	5 SORTIE FLEUR LOCALE	6

PENSÉE DU MOIS

"J'ai appris que l'on pouvait presque toujours voir le bon côté des choses, pourvu que l'on prenne la décision de le faire".

Lucy Maud Montgomery





Veuillez noter que vous avez jusqu'au 28 juin pour acheminer vos articles pour la prochaine parution le 5 juillet 2019.